

MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-21

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Convention avec l'association « Parlem ! » pour des interventions scolaires en langue occitane – 2020/2021

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la commune a renouvelé sa participation à l'opération « Caminaires » marquant l'attachement de la commune à la langue et à la culture occitane dans deux classes de l'école maternelle. En contrepartie, la commune s'engage à verser une subvention de 2 600 € correspondant à un montant de 325 € par classe de maternelle (2) et 650 € par classe d'élémentaire (3).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY, décide :

1. De reconduire la convention du 3 février 2009 pour l'année scolaire 2020/2021 pour l'école maternelle et élémentaire et de verser une subvention d'un montant de 2 600 €
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-22

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Désignation des délégués du Conseil municipal aux organismes extérieurs – Renouvellement 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de déléguer les conseillers municipaux suivants :

1. Au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la vallée de l'Arros : Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Maire, titulaire et Monsieur Patrick BRU, conseiller municipal, suppléant.
2. Au Syndicat Mixte Développement des Coteaux des Hautes-Pyrénées : Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Maire, titulaire et Madame Céline FAGET, conseillère municipale, suppléante.
3. Au Service Public d'Assainissement Non Collectif : Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Maire, titulaire et Monsieur Francis ARTIGUE, Adjointe au Maire, suppléant.
4. Au Syndicat Départemental d'Energie des Hautes-Pyrénées : Monsieur Francis ARTIGUE, Adjoint au Maire, titulaire et Monsieur Patrick BRU, conseiller municipal, suppléant.
5. Au Conseil d'Administration du Collège de l'Arros, Madame Monique CHAUSSERIE, Adjointe au Maire, titulaire et Madame Marie MAURY, conseillère municipale, suppléante.
6. Au Comité National d'Action Sociale : Madame Dominique BARIS, Adjointe au Maire.
7. A l'association des communes forestières : Monsieur Francis ARTIGUE, Adjoint au Maire, titulaire et Madame Marie MAURY, conseillère municipale, suppléant.

Pour proposition à la Commission communal des impôts directs : Dominique ARNE, Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Fabienne BALLARIN, Dominique BARIS, Patrick BRU, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE, Nicolas DATAS-TAPIE, Dominique DUBARRY, Jean-François DUBARRY, Céline FAGET, Josette FOURCADE, Jean Etienne Raymond GAILHOU, Laurent HAEST, Delphine LAISSAC, Marie MAURY, Florian PARENT, Jean-René PUEL, Muriel ROSSI, Régis CINQ-FRAIS, Pierre SEUBE, Christophe SIMEON et Roger SETAU

8. A l'association « Comité de Jumelage Tournay – La vraie Croix » : Monsieur Pierre SEUBE, Adjoint au Maire.

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-23

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Délibération constituant la commission d'appel d'offres – Renouvellement 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

1. De constituer la commission d'appel d'offres de :

- Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, Maire
- Madame Dominique BARIS, Adjointe au Maire (Suppléante : Madame Marie MAURY, conseillère municipale)
- Monsieur Pierre SEUBE, Adjoint au Maire (Suppléant : Monsieur Laurent HAEST, conseiller municipal)
- Monsieur Roger SETAU, conseiller municipal, (Suppléante : Madame Blandine CARATY, conseillère municipale)

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-24

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Programme d'actions 2020 sur la forêt communale

Monsieur le Maire donne lecture des travaux proposés par l'Office National des Forêts pour 2020. Il propose de donner suite aux travaux d'entretien de la régénération naturelle dans la parcelle 7 pour un montant estimé à 10 930 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY, décide :

1. D'approuver le programme de travaux présenté pour un montant de 10 930 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-25

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Avenant au marché de travaux de la place d'Astarac

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été réalisés par l'entreprise COLAS dans le cadre du marché de travaux de réaménagement de la place d'Astarac pour un montant de 21 112,49 € HT.

Monsieur le Maire propose donc de signer un avenant avec cette entreprise pour régulariser la situation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'autoriser la signature d'un avenant avec l'entreprise COLAS pour un montant de 21 112,49 € HT
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant ainsi que tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-26

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Délimitation des parcelles E n°202 et 203

Monsieur le Maire rappelle au Conseil le litige opposant la commune et Monsieur Roger PORTE concernant la mitoyenneté du mur des parcelles E n°202 et 203.

Monsieur le Maire précise qu'il est convaincu, contrairement à la position de la municipalité précédente, de la mitoyenneté historique de ce mur, un document ancien d'un géomètre expert indiquant déjà cette mitoyenneté. Il souhaite trouver une solution amiable et reconnaître que le mur est mitoyen et éviter une procédure judiciaire.

Un protocole d'accord est prévu afin de définir conjointement de l'avenir du mur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De mandater Monsieur Baptiste CUMOURA pour procéder à la reconnaissance des limites entre les parcelles E n°202 et 203
2. De prévoir la signature d'un protocole d'accord préalable à la reconnaissance amiable de mitoyenneté
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-27

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Indemnisation pour préjudice moral d'un agent municipal

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil de la demande indemnitaire préalable de Monsieur Jean-Pierre LHEZ pour un montant de 5 000 €. Monsieur le Maire fait part de sa volonté de régler un dossier judiciaire sous l'ancienne municipalité et propose une indemnisation à hauteur de 3 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter la demande d'indemnisation pour préjudice moral de Monsieur Jean-Pierre LHEZ pour un montant de 3 000 €.
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-28

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Compte de gestion 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité avec les abstentions de Madame Monique CHAUSSERIE, Messieurs Jérôme ARTIGUE, Florian PARENT et Pierre SEUBE, à l'unanimité :

1. D'approuver le compte de gestion du budget communal du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-29

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Compte administratif 2019

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2019 dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité avec les abstentions de Madame Monique CHAUSSEURIE, Messieurs Jérôme ARTIGUE, Florian PARENT et Pierre SEUBE:

1. D'approuver le compte administratif avec les résultats suivants :

	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	86 651,19	406 311,36	0,00	406 311,36	86 651,19
Opérations exercice	1 225 606,86	1 298 899,16	1 253 218,93	1 615 743,68	2 478 825,79	2 914 642,84
Totaux	1 225 606,86	1 385 550,35	1 659 530,29	1 615 743,68	2 885 137,15	3 001 294,03
Résultats de clôture	0,00	159 943,49	43 786,61	0,00	0,00	116 156,88
Restes à réaliser			216 000,00	509 000,00	216 000,00	509 000,00
Totaux cumulés	1 225 606,86	1 385 550,35	1 875 530,29	2 124 743,68	3 101 137,15	3 510 294,03
Résultats av affect.	0,00	159 943,49	0,00	249 213,39	0,00	409 156,88

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-30

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Affectation des résultats de l'exercice 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2019 :	362 524,75 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2018 :	406 311,36 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2020 :	43 786,61 €
Restes à réaliser en dépenses :	216 000,00 €
Restes à réaliser en recettes :	509 000,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	249 213,39 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	73 292,30 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2018 :	86 651,19 €
(après affectation des résultats de 2018)	
Excédent cumulé à affecter :	159 943,49 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide avec les abstentions de Madame Monique CHAUSSEURIE et Monsieur Pierre SEUBE des affectations suivantes :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 159 943,49 €
- b) Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 159 943,49 €
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 159 943,49 €

Inscriptions au budget 2020 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	43 786,61 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0,00 €
(un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	159 943,49 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	216 000,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	509 000,00 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-31

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Budget primitif 2020 - Commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif 2020 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif 2020,
2. D'adopter le projet de budget primitif 2020 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2020		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	1 962 697,49 €	1 962 697,49 €
FONCTIONNEMENT	1 448 225,49 €	1 448 225,49 €
TOTAL	3 410 922,98 €	3 410 922,98 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-32

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Taux de la fiscalité communale pour 2020

Aux termes de l'article 1636b sexies du Code Général des Impôts, le Conseil municipal a compétence pour voter chaque année, par une délibération distincte de celle approuvant le budget primitif, le taux des impositions directes à percevoir par la commune.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'impositions en 2020.

	Bases prévisionnelles 2020	Taux 2019	Taux 2020	Produit fiscal estimé 2020
Taxe d'habitation	2 034 000 €	16,63 %		
Taxe foncière (bâti)	1 521 000 €	10,77 %	10,77 %	163 812 €
Taxe foncière (non bâti)	29 200 €	42,81 %	42,81 %	12 501 €
CFE	341 300 €	25,05 %	25,05 %	85 496 €
				261 809 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De maintenir les taux de la fiscalité locale pour 2020 soit :

- 10,77 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties
- 42,81 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties
- 25,05 % pour la cotisation foncière des entreprises

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-33

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Compte de gestion assainissement 2019

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité avec les abstentions de Madame Monique CHAUSSERIE et Messieurs Florian PARENT et Pierre SEUBE :

1. D'approuver le compte de gestion du budget assainissement du trésorier municipal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-34

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Compte administratif assainissement 2019

Le Conseil municipal, délibérant sur le compte de l'exercice 2019 du budget assainissement dressé par Monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Après que le Maire ait quitté la salle du Conseil,

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité avec les abstentions de Madame Monique CHAUSSERIE et Messieurs Florian PARENT et Pierre SEUBE :

1. D'approuver le compte administratif assainissement 2019 avec les résultats suivants :

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00	86 483,51	0,00	112 013,69	0,00	198 497,20
Opérations exercice	35 152,33	60 027,44	61 906,10	45 377,62	97 058,43	105 405,06
Totaux	35 152,33	146 510,95	61 906,10	157 391,31	97 058,43	303 902,26
Résultats de clôture	0,00	111 358,62	0,00	95 485,21	0,00	206 843,83
Restes à réaliser			0,00	0,00	0,00	0,00
Totaux cumulés	35 152,33	146 510,95	61 906,10	157 391,31	97 058,43	303 902,26
Résultats av affect.	0,00	111 358,62	0,00	95 485,21	0,00	206 843,83

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-35

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Affectation des résultats de l'exercice 2019 - Assainissement

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE, prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

- SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2019 :	16 528,48 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2018 :	112 013,69 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2020 :	95 485,21 €
Restes à réaliser en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser en recettes :	0,00 €
Déficit cumulé avec restes à réaliser :	95 485,21 €

- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2019 :	24 875,11 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2018 :	86 483,51 €
(après affectation des résultats de 2018)	
Excédent cumulé à affecter :	111 358,62 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide des affectations suivantes :

- Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement comprenant les restes à réaliser : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 111 358,62 €
- Affectation libre en réserve d'investissement : _____ 0,00 €
Supplément disponible : _____ 111 358,62 €
- Affectation en diminution des charges de fonctionnement : 111 358,62 €

Inscriptions au budget 2020 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	95 485,21 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0,00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes : (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	0,00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	111 358,62 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement dépenses :	0,00 €
Restes à réaliser à inscrire en investissement recettes :	0,00 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-36

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Budget primitif assainissement 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet de budget primitif assainissement 2020 présenté en annexe à la présente, conformément aux maquettes budgétaires établies au titre des budgets soumis à l'instruction comptable M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. De donner son accord à un vote global du budget primitif assainissement 2020,
2. D'adopter le projet de budget primitif assainissement 2020 de la commune de Tournay, présenté par chapitres, conformément aux chiffres ci-après :

BUDGET PRIMITIF 2020		
	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT	846 368,83 €	846 368,83 €
EXPLOITATION	154 883,62 €	154 883,62 €
TOTAL	1 001 252,45 €	1 001 252,45 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-37

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Tarifs ALSH de juillet et août 2020

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay juillet et août 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec l'abstention de Madame Blandine CARATY, décide :

1. De fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Animamarc au Burgaud le 10 juillet 2020 : Quotient 1 : 20 €, Quotient 2 : 21 €, Quotient 3 : 23 €, Quotient 4 : 25 €, Quotient 5 : 27 €, Quotient 6 : 29 €
- Grottes de Labastide le 17 juillet 2020 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €
- Asté le 17 juillet 2020 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12 €, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Château de Lourdes le 24 juillet 2020 : Quotient 1 : 10 €, Quotient 2 : 11 €, Quotient 3 : 12 €, Quotient 4 : 13 €, Quotient 5 : 14 €, Quotient 6 : 15 €
- Parc Animalier le 24 juillet 2020 : Quotient 1 : 18 €, Quotient 2 : 19 €, Quotient 3 : 20 €, Quotient 4 : 21 €, Quotient 5 : 23 €, Quotient 6 : 25 €
- Demi-Lune le 7 août 2020 : Quotient 1 : 12 €, Quotient 2 : 13 €, Quotient 3 : 14 €, Quotient 4 : 15 €, Quotient 5 : 16 €, Quotient 6 : 17 €
- N'Co Park le 7 août 2020 : Quotient 1 : 16 €, Quotient 2 : 17 €, Quotient 3 : 18 €, Quotient 4 : 19 €, Quotient 5 : 20 €, Quotient 6 : 21 €

- Lac de Montréjeau le 14 août 2020 : Quotient 1 : 7 €, Quotient 2 : 8 €, Quotient 3 : 9 €, Quotient 4 : 10 €, Quotient 5 : 11 €, Quotient 6 : 12 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-38

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Cession d'un terrain (parties de parcelles E 1296 et 1297 – rue de la Serre)

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'acquisition d'un terrain par Monsieur Eric ALEXIS. Ce dernier souhaite acquérir une partie des parcelles E n°1296 et 1297 (partie Ouest, à gauche du château d'eau) dont la commune est propriétaire pour 137 m² au prix de 30 € le m² soit 4 110 € ce qui permettra de desservir sa parcelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter la cession d'une partie des parcelles E n°1296 et 1297 représentant 137 m² sous réserve que la SAUR, délégataire du réseau d'eau potable n'y soit pas opposée
2. De fixer le prix à 4 110 € soit 30 € le m²
3. Que les frais de géomètre et de notaire soient à la charge de l'acquéreur
4. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-39

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Cession d'un ordinateur portable

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande de Monsieur Camille DENAGISCARDE de rachat d'un ordinateur portable qui avait été acheté par la commune en janvier 2019. Ce dernier souhaite le racheter au prix que la commune l'avait acheté, soit 510,98 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter le rachat de l'ordinateur portable par Monsieur Camille DENAGISCARDE au prix de 510,98 € TTC
2. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-40

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSERIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Effacement de dette au titre du FSL – Marie-Laure TRILLE

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la demande d'effacement de dette au titre du FSL des services du Département pour Madame Marie-Laure TRILLE. Le montant de la dette s'élève à 929,48 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1. D'accepter la demande d'effacement de dette pour Madame Marie-Laure TRILLE pour un montant de 929,48 €
2. D'accepter un abandon de créance à hauteur de 92,95 €
3. D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte découlant de la présente délibération

Fait et délibéré le 29 juin 2020,
Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

☎ 05 62 35 70 26

☎ 05 62 35 78 64

✉ mairie@ville-tournay.fr

<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15

Ayant pris part à la délibération : 14

Date de la convocation : 25/06/2020

Date d'affichage : 02/07/2020

DELIBERATION n°2020-41

SEANCE DU 29 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Nicolas DATAS-TAPIE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jérôme ARTIGUE, Patrick BRU, Nicolas DATAS-TAPIE, Laurent HAEST, Florian PARENT, Pierre SEUBE et Roger SETAU, Mmes Dominique ARNE, Fabienne BALLARIN, Blandine CARATY, Monique CHAUSSEURIE et Marie MAURY

Absents :

Dominique BARIS

Céline FAGET donne procuration à Nicolas DATAS-TAPIE

Secrétaire de séance : Jérôme ARTIGUE

Subventions aux associations 2020-3

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2020, présentés par les associations.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'accorder les subventions suivantes :

- ✓ Tennis Club de Tournay : 488,50 €
- ✓ Amicale des Lieutenants de Louveterie des Hautes-Pyrénées : 50 €
- ✓ Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles des Hautes-Pyrénées : 250 €

Fait et délibéré le 29 juin 2020,

Pour copie conforme,

Le Maire,



Nicolas DATAS-TAPIE